

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** *le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2 et L 712-4 ;*
- VU** *le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;*
- VU** *le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;*
- VU** *Les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU** *l'Arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;*
- VU** *l'élection du Vice-président du Conseil d'administration, du Vice-président de la Commission de la recherche, du Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire et du vice-président délégué aux relations internationales en date du 9 avril 2021 ;*
- VU** *l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 5 août 2021 portant nomination de M. Pierre-Louis PATAS D'ILLIERS dans l'emploi de directeur général des services de l'Université du Mans;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Champ de la délégation de signature

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent BARRE, Maître de Conférences, Vice-président du Conseil d'administration, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Tous les actes relatifs aux missions incombant au Président de l'Université définies aux articles L712-2 et L721-4 du Code de l'Éducation ;
- Tout document relatif à la gestion administrative de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BARRE, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Louis PATAS D'ILLIERS, Directeur Général des Services, à Monsieur Gérald BILLARD, Professeur des Universités, Vice-Président de la Commission recherche, à Monsieur Sylvain DURAND, Maître de Conférences - HDR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, ainsi qu'à Madame Sana GUETAT, Maître de Conférence, Vice-Présidente aux Relations Internationales, à l'effet de l'ensemble des actes susvisés.

En application de cette présente délégation, il est précisé que les attributions de crédits, les signatures de contrats et de conventions, les ordres de mission ne peuvent être signés par la personne qui en est bénéficiaire.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, chancelier des universités. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté SAGJ-21-017.

Le Mans, le 1^{er} septembre 2021

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant, ou à la fin du mandat ou de la mission de l'un des délégataires.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable



Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le : 6/09/21 Publié le : 6/09/21

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** *le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2 et L 712-4 ;*
- VU** *le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;*
- VU** *le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;*
- VU** *Les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU** *l'Arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;*
- VU** *l'élection du Vice-président du Conseil d'administration, du Vice-président de la Commission de la recherche, du Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire et du vice-président délégué aux relations internationales en date du 9 avril 2021 ;*
- VU** *l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 5 août 2021 portant nomination de M. Pierre-Louis PATAS D'ILLIERS dans l'emploi de directeur général des services de l'Université du Mans;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Champ de la délégation de signature

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent BARRE, Maître de Conférences, Vice-président du Conseil d'administration, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Tous les actes relatifs aux missions incombant au Président de l'Université définies aux articles L712-2 et L721-4 du Code de l'Éducation ;
- Tout document relatif à la gestion administrative de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BARRE, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Louis PATAS D'ILLIERS, Directeur Général des Services, à Monsieur Gérald BILLARD, Professeur des Universités, Vice-Président de la Commission recherche, à Monsieur Sylvain DURAND, Maître de Conférences - HDR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, ainsi qu'à Madame Sana GUETAT, Maître de Conférence, Vice-Présidente aux Relations Internationales, à l'effet de l'ensemble des actes susvisés.

En application de cette présente délégation, il est précisé que les attributions de crédits, les signatures de contrats et de conventions, les ordres de mission ne peuvent être signés par la personne qui en est bénéficiaire.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, chancelier des universités. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté SAGJ-21-017.

Le Mans, le 1^{er} septembre 2021

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant, ou à la fin du mandat ou de la mission de l'un des délégataires.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable



Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le : 6/09/21 Publié le : 6/09/21

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **PATAS D'ILLIERS**

Prénoms : **Pierre - Louis**

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

Certifié exact, au Mans le **6/9/21**

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**

(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **BARRE**

Prénoms : **Vincent**

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**.....



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**.....



(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

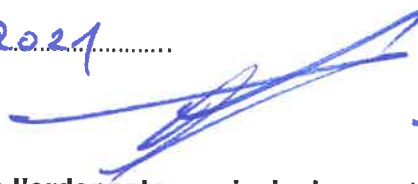
Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **BILLARD**

Prénoms : **Gérald**

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**.....



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**.....



(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **DURAND**

Prénoms : **Sylvain**

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le **06/09/2021**



(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **GUETAT**

Prénoms : **Sana**

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

Certifié exact, au Mans le **6 Septembre 2021**



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le **04/09/2021**



(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Le Mans, le 1^{er} septembre 2021

Arrêté n°SAGJ-21-097
Portant délégation de signature à
Vincent BARRE, Pierre-Louis
PATAS D'ILLIERS, Gérald
BILLARD, Sylvain DURAND et
Sana GUETAT.

